

# Programme d'accompagnement des communes pour la préservation de la ressource en eau

## *Territoire concerné*

---

**Aubinges**



## *Date de mise en œuvre du projet*

---

2021-2023

## ***Description du projet Objectif Climat 2030***

---

« Objectif Climat 2030 » est un programme d'accompagnement des communes souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau.

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche « Objectif Climat 2030 » vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.

Sur la base de l'état des lieux, des axes d'adaptation prioritaires sont identifiés pour définir les mesures à mettre en place à court, moyen et long termes pour réduire la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique, permettant ainsi de mener des actions sur :

- La désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,
- La sobriété et les économies d'eau.

Ces volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité...

Ce travail est compilé dans un plan d'actions, qui détaille les actions concrètes à réaliser et fixe également des échéances et des indicateurs permettant leur suivi.

Afin de faciliter la mise en œuvre, des fiches techniques détaillées sont proposées par l'association.

Enfin, tout au long de l'action, il est primordial que les acteurs du territoire s'approprient la démarche et les enjeux du projet, ce qui implique de leur donner des clés de compréhension. Des interventions pédagogiques et ludiques sont organisées à destination du grand public et des jeunes, permettant de renforcer l'implication citoyenne autour du projet. La sensibilisation des habitants se fixe l'objectif de provoquer des prises de conscience et des changements de comportement

# Les points forts du territoire

## Les points forts de la commune

- La commune, du fait de son tissu urbain relativement limité, présente une artificialisation des sols également limitée et donc une faible part de sol imperméabilisés. Il est ainsi important de continuer à limiter l'artificialisation des sols et d'utiliser au maximum des matériaux perméables pour les éléments de voirie.
- La commune présente une volonté à développer la récupération des eaux de pluie. Elle dispose d'ores et déjà de deux dispositifs de récupération.
- Le service des espaces verts a mis en place quelques mesures pour limiter la consommation d'eau (utilisation des eaux de pluie, paillage, utilisation en partie de plantes vivaces).
- La mairie prévoit la mise en place de l'application « PanneauPocket » pour la commune, constituant un support de communication avec les habitants permettant par exemple d'informer en temps réel en cas de risques liés à des aléas.

## Les points forts des habitants

- Certains habitants récupèrent les eaux de pluies, principalement pour arroser leur potager et leurs fleurs

# Les points à améliorer

- L'installation d'équipements économes en eau dans tous les bâtiments publics, tels que des mousseurs, et le remplacement des éléments actuels par des options plus économes en eau (chasses d'eau économes, avec bouton double commande, voir toilettes sèches lorsque cela est possible, robinets avec mitigeur, etc) permettrait de renforcer davantage les économies d'eau réalisées.
- Poser des équipements permettant un meilleur suivi des volumes d'eau mis en distribution et de contrôler la présence de fuite d'eau (débitmètres, détecteur de fuite d'eau).
- Des travaux d'amélioration du réseau de distribution en eau potable de la commune permettraient de diminuer significativement les pertes relativement importantes constatées sur la commune.
- Généralisation de l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts, et continuer à adopter des pratiques permettant de limiter la consommation en eau (plantes vivaces et arbustes peu demandeurs en eau d'origine locale, paillage, végétalisation du pied des arbres, système d'arrosage goutte à goutte, etc).
- Remplacer progressivement les éléments de voirie imperméables avec des matériaux plus perméables.
- Remplacer progressivement les systèmes de chauffage des bâtiments publics au profit d'options économes en énergie et écologiques (chaudière ou poêle à bois, pompe à chaleur, radiateurs à accumulation ou à inertie, etc) et effectuer les travaux d'isolation nécessaires pour éviter au maximum les pertes thermiques.
- Enfin, il pourrait être intéressant d'effectuer un travail de caractérisation de la fonctionnalité des haies présentes sur la commune afin d'évaluer si des travaux de restauration, de plantation ou des modifications des pratiques de gestion sont à effectuer pour optimiser l'efficacité des haies à remplir leurs différents rôles (effet coupe-vent, limitation de l'érosion et des risques d'inondation et de coulée de boue, contribution à l'infiltration et l'épuration de l'eau, support de biodiversité, etc). Étoffer la densité du maillage bocager présent sur la commune via des travaux de plantation pourrait s'avérer bénéfique.

## Proposition de plan d'actions

---

### Liste des actions :

#### Actions à destination des élus

**Action 1 :** Sensibiliser les élus sur la gestion paysagère pour les futurs projets d'aménagement.

#### Actions à destination des services municipaux

**Action 2 :** Former et sensibiliser les élus et les agents techniques sur la gestion, la préservation et le développement des haies champêtres.

**Action 3 :** Poursuivre le suivi des consommations d'eau sur l'ensemble de la commune par grands secteurs.

**Action 4 :** Installer des éco-mousseurs sur les robinets des bâtiments communaux accompagnés par des messages de sensibilisation

**Action 5 :** Végétaliser les massifs avec des espèces vivaces peu gourmandes en eau et généraliser le paillage

**Action 6 :** Installer des récupérateurs d'eau de pluie selon les besoins

**Action 7 :** Remplacer progressivement les chasses d'eau des WC des bâtiments publics

#### Actions à destination des habitants

**Action 8 :** Organiser une distribution d'éco-mousseurs.

**Action 9 :** Sensibiliser aux économies d'eau au jardin et à la maison.

**Action 10 :** Communiquer auprès de la population sur les haies paysagères et leur rôle avec des végétaux locaux.

## Avec le soutien de

---



L'agence de l'eau Loire-Bretagne



La région Centre-Val de Loire